

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2014

L'an deux mil quatorze et le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jacky RAGUIN, Maire.

**Présents** : Mmes et MM RAGUIN Jacky, HOMEHR Claude, PAUWELS Nadine, LORIN Lucien, GIBOUT Martine, FOURIER Jean-Pierre, GUYOT Francis, LEVAIN Ludovic, ADLOFF Gérard, SCHEPENS Joëlle, GUÉRINOT Ghislaine, CHAMPLON Brice (arrivé à 19h40), RENARD Olivier.

**Absents représentés** : Mme Suzy KOHLER, ayant donné pouvoir à M. CHAMPLON Brice  
M. Pascal BABLIN, ayant donné pouvoir à Mme PAUWELS Nadine  
Mme Claire BERTHELOT, ayant donné pouvoir à Mme Claude HOMEHR

**Absents** : Mmes et M. KUCHARSKI Estelle, TISSUT Marie-Emmanuelle et AUBRON Cédric

**Secrétaire de séance** : M. Francis GUYOT

### **COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2013 établis par le Receveur Municipal pour :

- la Commune,
- le service assainissement
- la zone d'activités 2<sup>ème</sup> tranche

### **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2013**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 se décomposant comme suit :

- Dépenses de fonctionnement	: 2 648 821,54 €	}	<b><u>Excédent brut de l'exercice</u></b> :
- Recettes de fonctionnement	: 3 376 600,01 €		
- Excédent de fonctionnement	: 727 778,47 €		
- Dépenses d'investissement	: 1 276 323,97 €	}	1 322 104,45 €
- Recettes d'investissement	: 681 997,99 €		
- Excédent d'investissement	: 594 325,98 €		
<b><u>RESTES A REALISER</u></b>			
- Dépenses d'investissement	: 1 118 790,00 €	}	<b><u>Excédent net de l'exercice</u></b> :
- Recettes d'investissement	: 12 355,00 €		

### **SERVICE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du service d'assainissement des eaux usées s'élevant pour l'exercice 2013 à :

- Dépenses d'exploitation	: 42 039,79 €	} <u>Excédent de l'exercice</u> :	
- Recettes d'exploitation	: 108 199,48 €		65 901,42 €
- Excédent d'exploitation	: 66 159,69 €		
- Dépenses d'investissement	: 92 491,83 €		
- Recettes d'investissement	: 92 233,56 €		
- Déficit d'investissement	: 258,27 €		

### **ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES 2ème TRANCHE - COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif de la zone d'activités 2ème tranche s'élevant pour l'exercice 2013 à :

- Dépenses de fonctionnement	: 814,80 €	} <u>Excédent de l'exercice</u> :	
- Recettes de fonctionnement	: 17 825,66 €		17 010,86 €
- Excédent de fonctionnement	: 17 010,86 €		
- Dépenses d'investissement	: 0,00 €		
- Recettes d'investissement	: 0,00 €		
- Déficit d'investissement	: 0,00 €		

### **PROJET PEDAGOGIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE : FINANCEMENT PAR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur NOBLOT, concernant le nouveau projet pédagogique qu'il compte mettre en œuvre à l'école primaire, et pour lequel il demande une participation financière de la commune.

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la réforme des rythmes scolaires, qui devrait coûter de 20 000 à 40 000 €, et de baisse des dotations de l'Etat.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que, suite à la dissolution de l'AUDART, ses bénéficiaires seront distribués à des associations « loi 1901 ». Chaque commune adhérente devait désigner une association, qui recevra une quote-part de la somme totale, en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a nommé l'Association des Parents d'Elèves.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de ne pas donner réponse dans l'immédiat à Monsieur NOBLOT, et d'attendre de voir quelle sera la participation de l'Association des Parents d'Elèves à ce projet.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition.

### **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Acquisition d'un délaissé de terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des discussions avaient été engagées avec un promoteur immobilier concernant l'acquisition d'un délaissé de terrain, d'une superficie de 5 534 m<sup>2</sup>, situé le long du stade.

Le promoteur avait proposé un prix de vente de 30 € le m<sup>2</sup>, qui avait été refusé. Le service des Domaines avait estimé la valeur du terrain à 8 € le m<sup>2</sup>.

Aujourd'hui, le promoteur propose un prix global de 60 000 €, soit 10,84 € le m<sup>2</sup>.

Aucune décision n'est prise concernant ce dossier, qui sera présenté au prochain Conseil Municipal, à l'issue des élections.

### **Aménagement du terre-plein central de la Route Départementale 960**

Madame HOMEHR communique au Conseil Municipal la première estimation sommaire établie par Monsieur LE ROY, le maître d'œuvre, concernant ce projet. Cette estimation s'élève à 98 530 € HT, dont 69 000 € pour la mise en place des scènes de trois plots.

### **Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la Commune de Saint Thibault qui a décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires.

### **Rapport d'activités de la médiathèque**

Madame HOMEHR présente au Conseil Municipal le rapport d'activités de la médiathèque pour l'année 2013.

Elle est ouverte au public 12 h par semaine pendant le temps scolaire et 21 h 30 pendant les vacances scolaires.

Madame HOMEHR propose au Conseil Municipal d'attribuer une aide exceptionnelle pour constituer un fonds de DVD. En effet, l'achat de DVD se fait à un prix supérieur à celui du marché car nous sommes obligés d'acheter en droits négociés.

Par ailleurs, Madame HOMEHR indique au Conseil Municipal que la médiathèque sera partie prenante dans la réforme des rythmes scolaires.

### **Extension du réseau public de distribution d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public rue de Nervaux**

Monsieur LORIN rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 05 novembre 2013, il avait décidé de réaliser l'extension du réseau public de distribution d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public pour une habitation située rue de Nervaux.

Monsieur LORIN indique au Conseil Municipal que ce projet a été revu et que l'extension concernerait désormais deux terrains supplémentaires. La longueur de réseau à créer serait donc de 60 m linéaires et non plus 45.

Le fonds de concours à charge de la commune serait donc de 2 992,92 € et non plus 1 980,06 €.

Le Conseil Municipal accepte ce nouveau devis.

### **Installation d'une boucherie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle boucherie va s'installer prochainement dans la zone d'activités.